

**PV de l'assemblée générale des délégués du 12 novembre à Rossens**

### **1. Ouverture de l'assemblée**

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h00 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes ainsi que les représentants de la presse et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

### **2. Prestation musicale**

L'EJHS (Ensemble des jeunes de la Haute-Sarine), dirigée par M. Yannick Reynaud, nous font plaisir avec une jolie prestation musicale.

M. le Président en profite également de remercier l'Echo du Lac de Rossens pour l'accueil et la parfaite organisation de cette assemblée.

### **3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs**

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que la remise des cartes de vote.

Sur les 81 sociétés membres de l'AFJM :

- 78 sociétés sont présentes avec 130 délégués.
- Aucune société est excusée. Ils devront s'acquitter de l'amende d'un montant de CHF 100.-.
- 3 sociétés sont absentes sans excuse : L'Ensemble Instrumental des CO de la Gruyère et du Collège du Sud, la Fanfare du Collège St-Michel, Ensemble des Jeunes Instrumentistes de la Broye. Ils devront s'acquitter de l'amende prévue d'un montant de CHF 200.-.

Dès lors, nous avons 130 voix, la majorité requise est ainsi de 66 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée (Représentants des sociétés de Domdidier-Dompierre-Russy, Cugy-Vesin, Léchelles-Chandon, Broc et Estavayer-le-Gibloux)

### **4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire**

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre secrétaire PV Delphine Maradan.

### **5. Rapport du Président cantonal**

*Annexe 1*

### **6. Rapport du Président de la commission de musique**

*Annexe 2*

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Christophe Broillet pour tout le travail effectué !

## **7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée**

Mme Emilie Cassard, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2021-2022 de l'Association.

- Bilan AFJM
  - Les comptes 2021-2022 ont révélé une perte de CHF 854.40.
- Camp du Nouvel An
  - Les charges, suite à l'annulation de celui-ci, ont été entièrement couvertes par Jeunesse et Musique ainsi que par divers parrainages et dons.
- Camp de Pâques
  - Les deux camps de Pâques (novembre 2021 avril 2022) sont présentés durant cette Assemblée. Ces deux camps de Pâques réunis montrent une perte de CHF 61.45.

Notre caissière profite de cette présentation des comptes pour remercier tous nos soutiens et nos nombreux donateurs ! Quelques modifications ont dû être effectuée pour adapter notre plan comptable afin d'être conforme à la loi suisse et aux exigences en matière de créations et dissolutions de provisions. Le partenariat avec la BCF n'est donc plus comptabilité dans la réserve BCF mais intégralement dans les recettes de l'année.

Les vérificateurs de l'Echo du lac de Rossens certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie notre caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

## **8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes**

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Afin de simplifier l'encaissement de cette cotisation, la caissière a envoyé celle-ci par courriel et bulletin QR durant l'année musicale. Le responsable pourra directement transférer le courriel au caissier pour effectuer le paiement.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation à l'unanimité.

## **9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes**

La Gérinia de Marly confirme sa candidature pour l'organisation de notre prochaine Assemblée, ainsi que pour la vérification des comptes. L'Assemblée accepte cette proposition par acclamation.

La prochaine Assemblée ordinaire aura donc lieu le samedi 11 novembre 2023, organisée par la société la Gérinia de Marly. Cette dernière recevra un défraiement de CHF 300.- par l'AFJM, en plus du bénéfice réalisé par leur soin à la buvette ou via d'autres ventes durant l'Assemblée.

## **10. Admissions, démissions et exclusions**

M. le Président rappelle que pour que le feuillet vert soit valable, il doit être au nom de la société mère, soit la société d'adulte qui est affiliée à la SCMF. C'est pourquoi la société membre de l'AFJM doit être la société

d'adulte et non l'ensemble des cadets. Cependant, les membres ont le libre choix quant à l'adresse et les coordonnées de correspondance de la société.

Les regroupements de Jeunes, qui sont membres de l'AFJM, n'exercent aucune influence sur les feuillets verts. Dans la plupart des cas, ces regroupements ont rejoint l'AFJM afin d'obtenir plus facilement les informations pour les différentes manifestations de notre Association.

Cette année, il n'y a pas d'exclusion.

Il y a cependant 4 démissions : l'Harmonie d'Arconciel, l'Espérance d'Ependes, le regroupement des jeunes l'Alpett's Band et les Kadettenmusik de Morat. Dans les deux derniers cas, les sociétés mère restent cependant membre de l'AFJM.

Il ne s'agit cependant pas que de vraies démissions car nous retrouvons les sociétés d'Arconciel et d'Ependes sous un seul nom dans les admissions. Leur nom de mariage est Le Brass Band Bois d'Amont.

L'Assemblée des délégués acceptent ces 4 démissions et cette admission.

Il y a donc 81 sociétés membres de l'AFJM.

### **11. Fête cantonale**

La 20ème fête cantonale a eu lieu en juin 2016 à Broc.

Lors de l'assemblée virtuelle de 2020, l'Assemblée avait accepté la candidature de l'EJHS (Ensembles des jeunes de la haute Sarine) pour la 21ème fête cantonale. Les dates sont d'ores et déjà fixées au samedi 8 et au dimanche 9 juin 2024.

M. le Président laisse la parole à M. Nicolas Horner, président de l'EJHS et vice-président du comité d'organisation ainsi qu'à M Philippe Perritaz, président du comité d'organisation de la fête cantonale des jeunes 2024 pour qu'ils nous parlent un peu plus en détail de cette future fête.

L'AFJM est toujours à la recherche de sociétés motivées pour fixer d'autres fêtes cantonales. Un sondage sera envoyé aux sociétés pour trouver des nouvelles sociétés pour organiser nos diverses manifestations (concert, fêtes cantonales ou rencontres musicales).

### **12. Rencontres musicales**

Les 10èmes rencontres musicales devaient se dérouler en juin 2020 à Bulle. Malheureusement, la pandémie de Covid en a décidé autrement.

Quant aux dernières qui ont vraiment eu lieu, c'était à Vuadens, en 2015.

2024 étant pris par une fête cantonale, il serait idéal de trouver une société pour 2025.

### **13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2022**

Après deux éditions annulées en 2020 et 2021, le 14ème camp de Nouvel An pour les jeunes musiciens âgés de 18 à 22 ans aura lieu du 27 au 30 décembre, avec comme invité, le jeune directeur valaisan : Laurent Zufferey.

Après quelques sueurs froides quant aux nombres de jeunes inscrits au camp, nous avons le plaisir d'annoncer que ce dernier aura bien lieu avec un effectif d'environ 40 jeunes.

Le concert final se déroulera le vendredi 30 décembre 2022 à 19h30 à Cugy.

Pour le camp de Pâques, l'édition 2020 a également été annulée et l'édition 2021 a été reportée avec succès, aux vacances d'automne. L'édition 2022 a eu lieu normalement.

Le prochain, qui sera le 44ème camp musical de Pâques se déroulera quant à lui du mardi 11 au vendredi 14 avril 2023. Tous les jeunes nés entre 2006 et 2010 pourront s'inscrire dès janvier 2023 sur notre site internet. Les tests auront lieu en février 2023, les jeunes concernés recevront personnellement la convocation.

Le concert final du camp de Pâques 2023, il aura lieu le vendredi 14 avril à 20h00. Le lieu n'est pas encore connu, si une société est intéressée à organiser ce concert, merci de s'annoncer après l'Assemblée.

Par les bons résultats des comptes et les subventions Jeunesse et Musique, l'AFJM a décidé de maintenir sa participation financière à hauteur de CHF 1'500.- pour les concerts des camps de Pâques et CHF 750.- pour Nouvel An. Ces montants ne sont valables que si la demande J+M est acceptée. En cas de réponse négative de J+M, les montants de CHF 1'000.- pour Pâques et CHF 500.- pour Nouvel An restent inchangés.

De plus, des contrats spéciaux sont établis avec les Sociétés de Musique qui organisent les concerts dans la salle CO2 à la Tour-de-Trême ainsi qu'au Bicubic à Romont.

## **14. Autres activités AFJM**

### *14a. Groupe de travail « Workshop »*

En automne 2018, un groupe de travail réunissant 4 personnes, deux représentants la SCMF ainsi que deux pour l'AFJM, a été formé dans le but de proposer des aides et un soutien aux musiciens, directeurs et autres membres de notre canton. Une des personnes a malheureusement dû quitter le groupe.

En décembre 2021, le dernier workshop intitulé « Interactions sociales dans les sociétés de musique » a pu être organisé. Celui-ci était modéré Jérôme Schumacher, un expert dans ce domaine. Ce fut un réel succès car il a réuni 28 participants.

Pour la saison à venir, un nouveau workshop est prévu pour le printemps 2023 intitulé « Initiation aux principes de bases de l'orchestration pour Brass Band et Harmonie ». Les questions suivantes seront abordées :

- Comment faire sonner un ensemble avec des voix manquantes
- Comment simplifier des passages trop difficiles (situation de concours par ex.)
- Comment adapter des enchaînements inconfortables

De plus, les principes de base de la transposition seront également présentés. La mise en place est en cours et les informations ainsi que le lien sur le formulaire d'inscription seront transmis d'ici janvier 2023.

Tous ces workshops sont gratuits pour les membres de l'AFJM et/ou de la SCMF. De plus, ces workshops sont reconnus comme formation continue pour les moniteurs Jeunesse et Musique. Chaque moniteur doit, pendant la validité de son certificat de 3 ans, suivre la formation continue obligatoire de J+M ainsi que minimum 6 heures d'autres formations continues externes (dont ces workshops font partie).

En suivant les deux workshops organisés par notre groupe, vous remplissez ainsi ce 2ème objectif afin de renouveler votre certificat J+M.

### *14b. 50<sup>ème</sup> de l'AFJM*

L'AFJM fêtera ces 50 ans d'existence en 2023.

L'AFJM avance gentiment avec les préparatifs de cet anniversaire,

La création du jeu du style jeu des familles prend forme. Les différentes catégories sont finalisées. Le jeu comptera 14 familles de 4 instruments, soit 56 cartes. En résumé, 4 familles de cuivres, 4 familles de bois, 4 familles de percussions, 1 famille de tambours/batterie anglaise ainsi qu'une dernière famille « autre » où l'on retrouve le directeur, porte-drapeau ou encore le tambour-major, le 4ème membre de cette catégorie est encore ouvert.

Il reste une information à compléter, à savoir le nombre de musiciennes et musiciens qui jouent de cet instrument au sein de la SCMF/AFJM. C'est pourquoi un formulaire online à ce sujet sera prochainement envoyé au responsable de chaque société.

Ce jeu sera distribué gratuitement à toutes les sociétés membres de l'AFJM (naturellement en plusieurs exemplaires) et permettra aux écoles de musique de faire découvrir les instruments des sociétés mais aussi leurs caractéristiques de manière ludique aux jeunes élèves en formation.

Pour continuer avec les festivités, l'AFJM a prévu une soirée officielle, Elle aura lieu le samedi 23 septembre 2023 à la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre. Tous les anciens participants à des camps sont invités à cette soirée. Attention, les places seront limitées. Seuls les 450 premiers inscrits pourront partager cette soirée avec nous. Diverses animations, des photos d'archives, naturellement quelques discours et un bar pour se remémorer autour d'un verre tous ces nombreux souvenirs animeront cette soirée. Au printemps 2023, un lien sur le formulaire d'inscription online ainsi que des informations plus détaillées seront transmis à chaque société pour cette journée officielle.

Et pour terminer cette année de jubilé, l'AFJM participera à nouveau, tout comme en 2019 à Burgdorf, à la fête fédérale des jeunes musiciens. Celle-ci se déroulera le week-end du 15 au 17 septembre 2023 à St-Gall. Notre association est déjà inscrite en catégorie Excellence harmonie. Nous espérons vivement que les jeunes musiciens répondront présents à cet ensemble formé exceptionnellement pour cette occasion. Les informations et les inscriptions pour rejoindre cet ensemble seront envoyées au printemps 2023

## **15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique**

Il n'y a pas de changement au sein du comité cantonal.

Malheureusement, nous pouvons déjà annoncer qu'il y aura plusieurs départs annoncés après notre 50<sup>ème</sup> en novembre 2023. M. le Président en profite justement pour faire un peu de publicité.

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Laetitia Reynaud, Vice-présidente du Comité, Lauriane Kolly, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Delphine Maradan, Membre, Pauline Nussbaumer, Membre.

Au niveau de la Commission de Musique, il n'y a pas de changement.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Christophe Broillet, Président de la Commission de Musique, Kerstin Schnyder, Vice-président de la Commission de Musique, Nathan Goumaz, Secrétaire, Charlotte Buisson-Rieux, Membre, Aymeric Pasquier, Membre et responsable percussion, Thibault Roubaty, Membre et responsable tambours.

## **16. Nomination de membres d'honneur**

Le Comité n'a aucune proposition à soumettre.

## **17. Propositions des membres**

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

## **18. Divers**

La méthode d'inscriptions pour la formation JM de base a maintenant changé. Il faut toujours envoyer un dossier complet avec les attestations de formations, le curriculum vitae, des références et une lettre de motivation. Cependant, cette demande se fait via un site dédié aux moniteurs J+M.

Une fois la demande acceptée, le futur moniteur peut directement s'inscrire sur le même site à la formation de base et les éventuelles formations musicales et pédagogiques à suivre. C'est sur ce même site que vous pouvez faire valider les formations continues suivies afin de prolonger la validité de votre certificat J+M.

Quant aux demandes J+M concernant les cours et les camps, il faut actuellement utiliser une autre plateforme dont le lien est aussi disponible sur internet. Les plateformes vont être renouvelées et fusionnées pour en avoir plus qu'une seule à partir du 1 janvier 2023.

Depuis cette année, l'âge limite des participants est passé de 6-20 ans à 4-25 ans. Cela simplifie la chose en particulier pour les répétitions des cadets ou encore, à l'AFJM, pour le camp du Nouvel An des 18-22 ans. A noter aussi que si les moniteurs des camps ont moins de 25 ans, ils peuvent également être notés comme participants. Une journée nationale J+M pour les monitrices et moniteurs J+M sera organisée pour la première fois à Berne le samedi 24 juin 2023. La journée J+M sera couverte par les médias et aura une portée nationale.

Et comme rappelé, il n'y a pas besoin d'avoir plusieurs moniteurs J+M pour toucher l'aide. Il faut qu'au minimum 1 moniteur certifié soit présent lors des cours et camps et fasse la demande.

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participations financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés.

Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle également la recherche de surveillants de nuit pour les camps.

Le représentant des Giron de la Veveyse prend la parole. Il annonce qu'un clip de promotion pour la formation des jeunes a été tourné par des élèves des écoles de musique. Le but de ce clip est de soutenir la formation des jeunes en proposant des cours de musique pour l'apprentissage d'un instrument dans le but d'intégrer, après des cours individuels, un groupe de jeunes musiciens, puis une société mère. Ce clip est disponible sur le site de Giron de Musique de la Veveyse.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h15.

Rossens, le 12 novembre 2022

La secrétaire PV  
Delphine Maradan